

REPUBLIQUE FRANCAISE
 DEPARTEMENT DE L'ISERE

COMMUNE DE SAINT MARTIN DE CLELLES
 EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du lundi 3 avril 2023

Le trois avril deux mille vingt-trois à dix-sept heures trente,
 Se sont réunis les membres du conseil municipal sous la présidence de Mme le Maire

Présents : M. ALBERELLI Bernard, Mme ARCAINA Katia, Mme BAVEUX Marianne, M. BRET Daniel, Mme Frédérique MICAND, Mme CHOLAT Christine, Mme Françoise GROSS, M. GIRAUD Marc, M Jean-Jacques SIBILLE,
 Formant la majorité des membres en exercice.

Absent :

OBJET : AFFECTATION DE RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2022 - CCAS

Le conseil municipal réuni sous la présidence de Madame le Maire
 Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2022

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2022 - Budget CCAS
 Constatant que le compte administratif présente les résultats suivants

	RESULTAT DE CLOTURE 2021	MONTANT AFFECTE A LA SECTION INVESTISSEMENT	RESULTAT EXERCICE 2022	RESTES A REALISER	SOLDE DES RESTES A REALISER	CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATION DE
INVESTISSEMENT	0,00		0,00	RAR DEPENSES	0,00	0,00
				0,00		
				RAR RECETTES		
	0,00					
ONCTIONNEMEN	3 988,84	0,00	-997,34			2 991,50

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat

(le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit))

Décide d'affecter le résultat comme suit :

EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT CUMULE AU 31/12/2022	2 991,50
Affectation obligatoire :	
A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/11)	0,00
Solde disponible affecté comme suit :	
Affectation complémentaire en réserve (c/1068)	
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne R002)	2 991,50
Total affecté au c/1068	0,00

Envoyé en préfecture le 20/04/2023

Reçu en préfecture le 20/04/2023

Publié le

ID : 038-213804198-20230403-2023_020DELIB-DE

Pour mémoire, éléments devant figurer au BP 2023

Résultat d'investissement reporté au BP 2023, ligne R001	0,00
Résultat de fonctionnement reporté au BP 2023, ligne R002	2 991,50
Restes à réaliser en dépenses	0,00
Restes à réaliser en recettes	0,00
Recette au c/1068	0,00

NOM	PRENOM	POUVOIR A	NBR VOTANT	POUR	CONTRE	ABST.
ALBERELLI	Bernard			1		
ARCAINA	Katia			1		
BAVEUX	Marianne			1		
BRET	Daniel			1		
CHOLAT	Christine			1		
GIRAUD	Marc			1		
GROSS	Françoise			1		
MICAND	Frédérique			1		
SIBILLE	J-Jacques			1		
TOTAL				9		

Fait et délibéré à St Martin de Clelles, le 3 avril 2023
Au registre sont les signatures. Pour copie conforme.

Le Maire,
Christine CHOLAT

